



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 20 juin 2019

Question n° 7 de Mme Diane Wild, déposée le 4 avril 2019 « Une zone touristique polluée par des panneaux de chantier »

Rappel

« Depuis plus d'une année, les passants de la rue de la Mercerie et ceux des Escaliers du Marché qui arrivent en direction de la place de la Palud ont plutôt une vision de banlieue que celle d'un centre-ville accueillant. En effet, une vitrine du Confiseur « La Chocolatière » est formée de panneaux de chantier décorés de graffitis et d'un climatiseur.

Jusqu'à quand faudra-t-il subir cette vision dans une zone piétonne et touristique où de très nombreuses personnes passent chaque jour ? ».

Préambule

En novembre 2017, la Municipalité autorisait, par un premier permis de construire, le démontage du four de boulangerie du local « La Chocolatière », car il n'avait plus d'utilité pour le repreneur, une confiserie. Un tel four est une pièce d'un volume certain qui a nécessité la dépose temporaire de l'une des vitrines. Cette dernière est obstruée provisoirement par des panneaux de chantier et sera remplacée par du verre. Un climatiseur a été posé afin d'assurer une température adéquate pour la conservation du chocolat.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Est-ce que des travaux sont en cours dans ce commerce ?

Un réaménagement intérieur a eu lieu. Les travaux prévus, sous la conduite d'un architecte, ont pris du retard pour des raisons indépendantes de la volonté de la gérante, qui souhaite les reprendre rapidement.

Question 2 : Pour quelle raison la Municipalité n'a-t-elle pas encore exigé la mise en place d'une vitrine ?

Fin mai 2019, une deuxième demande d'autorisation a été déposée au Bureau des permis de construire pour des transformations intérieures de la future confiserie comprenant la pose d'une

nouvelle vitrine. Le dossier sera transmis à la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC, puisqu'il est de compétence cantonale). Dans le cadre de la procédure de permis de construire, la Municipalité ne manquera pas d'exiger la pose d'une nouvelle vitrine en harmonie avec le centre historique. A ce stade, la Municipalité regrette que des panneaux s'intégrant aussi mal en vieille ville aient été choisis.

Question 3 : Ces panneaux de chantier vont-ils rester encore longtemps ?

Les autorités de la Ville, tout comme la gérante, souhaitent que les travaux d'installation de la nouvelle vitrine puissent se faire au plus vite, dès que les autorisations cantonales et communales nécessaires auront été délivrées.

Question 4 : Est-ce qu'une autorisation d'empiètement sur le domaine public par un climatiseur a été faite ?

Aucune autorisation d'empiètement n'a été demandée.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Diane Wild.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 20 juin 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

